

**Analyse et évolution, par discipline, de la pratique de nos enseignements et des attentes spécifiques qui y sont liées.**

**Education Musicale : Rapporteur P. Raynal**

Deux dispositifs municipaux récemment mis en place par la ville ont impacté nos pratiques :

-Le plan de sensibilisation musical depuis la rentrée 2016

-Le dispositif « Chœur de l'école », inclus dans le Temps d'Activités Périscolaire depuis la rentrée 2014

Ces deux dispositifs sont pilotés par la Direction des Affaires Culturelles : le plan de sensibilisation musical inclus les PVP EM sur le temps scolaire, alors que pour le « Chœur de l'école », ils sont sollicités et payés à la vacation par la Direction des Affaires Culturelles.

**1 - Le plan de sensibilisation musical**

- A notre connaissance, trois collègues PVP EM ont déjà été contactés par la Direction des Affaires Culturelles pour assurer la coordination du plan de sensibilisation musical sur leur arrondissement. Il semblerait que leur service soit rémunéré sous forme de vacations.
- On a pu observer une grande diversité dans la mise en place du plan de sensibilisation musical selon les arrondissements. Il y a ça et là des propositions extrêmement intéressantes qui voient le jour. Des collaborations Professeur de la Ville-Professeur de conservatoire se mettent en place. Les uns et les autres apprennent à se connaître. Il y a une complémentarité entre nous qui peut être utilement mise à profit.
- Cependant certains PVP ont pu constater des présentations instrumentales peu adaptées à l'âge des élèves et des professeurs de conservatoire peu habitués à s'adresser à des grands groupes. Il faudrait une réunion bilan de fin d'année entre les différentes parties pour que des échanges puissent enrichir notre collaboration afin de construire des projets cohérents.
- Les collègues qui animent en tant que chef de chœur les « Chœurs de l'école » sont pleinement satisfaits de la collaboration avec les pianistes. Ils peuvent bénéficier d'une formation au titre de chef de chœur mais n'y participe que très peu pour des raisons évidentes de disponibilité.

**2 - Le Temps d'Activités Périscolaire :**

- Il génère beaucoup de désagréments et altère parfois gravement nos conditions de travail. Nous devons partager des locaux et les libérer sans délai dès la fin de nos cours.
- Notre matériel mutualisé est souvent dégradé et pas toujours remplacé.
- Le non-respect des règles de vie sur le temps périscolaire déteint sur le temps scolaire. Il y a confusion entre les deux temps.

Ces deux dispositifs font partie intégrante de la réforme des conservatoires dont l'objectif avoué est la démocratisation de l'accès à la culture. On peut penser qu'à terme, l'objectif poursuivi est plutôt la rationalisation de l'offre culturelle afin de diminuer le coût global de la prestation par élève, bien qu'aujourd'hui le budget des conservatoires et le nombre d'enseignants soient en hausse.

C'est pourquoi nous devons nous interroger sur le rôle que nous voulons jouer dans ces différents dispositifs situés à la charnière entre scolaire et périscolaire, enseignement et loisir. Il est primordial que cette collaboration soit un apport pour nos enseignements et un enrichissement pour nos élèves sans que nos missions ne soient remises en cause. Nous devons être particulièrement attentifs à leurs évolutions futures.